



VILLE DE
MONTREAL

SERVICE DU PERSONNEL

DESCRIPTION QUALIFICATION
D'EMPLOI, DE FONCTION OU DE POSTE

MANUELS

FONCTIONNAIRES

CONTREMAÎTRES

AUTRES

titre	code	groupe de traitement
MACHINISTE	479c	16

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la réparation et la fabrication, au moyen de machines-outils, de pièces métalliques de précision.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. Le machiniste le reçoit sous forme de directives orales ou écrites et de plans, schémas, dessins, accompagnés de démonstrations occasionnelles. Cet employé, qui doit connaître le fonctionnement de la plupart des machines-outils en usage, doit pouvoir exécuter, avec précision et conformément aux règles du métier, les diverses opérations que requièrent la fabrication ou la réparation de pièces de machinerie, d'équipement et d'outillage. Un employé de rang supérieur vérifie son travail et, lorsque nécessaire, utilise des instruments de précision à cet effet.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Répare et fabrique les pièces métalliques nécessaires aux travaux généraux d'entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de la Ville.
2. Règle, ajuste et opère les machines-outils et les tours pour les opérations courantes.
3. Usine, rectifie, alèse, meule, ajuste diverses pièces mécaniques.
4. Lit les plans, fabrique certains gabarits et matrices.
5. Répare et entretient l'outillage mis à sa disposition.
6. Ajuste les pièces et les assemble à l'aide de boulons, goupilles, rivets ou vis.

Le 12 août 1966
Revisé le 21 juin 1977
Revisé le 7 juin 1978

signature	jour	mois	année	signature
<i>[Signature]</i>	14	11	78	<i>[Signature]</i>



VILLE DE
MONTREAL

SERVICE DU PERSONNEL

DESCRIPTION QUALIFICATION
D'EMPLOI, DE FONCTION OU DE POSTE

MANUELS
FONCTIONNAIRES
CONTREMAÎTRES
AUTRES

titre MACHINISTE	code	groupe de traitement
---------------------	------	----------------------

QUALITES REQUISES

Connaissances:

des métaux et de leurs propriétés;
des mathématiques et des formules de graduation employées dans l'usinage des métaux.

Bonnes connaissances:

du français parlé et écrit;
des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier.

Habiletés:

à effectuer les travaux selon les règles du métier;
à lire des plans;
à utiliser l'outillage nécessaire au travail;
à exécuter du travail de précision.

Degré minimum d'instruction et d'expérience

Instruction:

Détenir un certificat d'études du niveau secondaire, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le Ministère de l'Éducation

Expérience:

Quelque expérience en qualité de machiniste

ou

toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Le 12 août 1966
Revisé le 21 juin 1977
Revisé le 7 juin 1978

signature <i>[Signature]</i>	jour 14	mois 11	année 78	signature <i>[Signature]</i>
---------------------------------	------------	------------	-------------	---------------------------------